

PLAN D'ACTION DE L'ÉCOLE POUR UN MILIEU SAIN ET SÉCURITAIRE



Document à l'intention des parents 2023-2024

À notre école

À l'école Ste-Marie-et-du-Goéland, la violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées à l'école, ni dans les autobus scolaires, ni par le biais de l'électronique.

Si des actes de violence mettant en cause la sécurité d'une personne surviennent, les élèves doivent le déclarer et savoir que ces incidents seront gérés immédiatement et efficacement.

Toute personne qui sait que de tels actes sont commis doit les déclarer. Chacun a le droit d'être protégé et le devoir de protéger les autres. Il ne s'agit pas ici de « stooler », mais bien de dénoncer.

Nos résultats

En 2022-23, nos priorités étaient encore et toujours d'améliorer la perception des élèves en regard des interventions des adultes. Cet objectif semble résister à nos interventions et requiert qu'on s'y attarde encore plus.

Plusieurs élèves ont encore besoin d'apprendre comment gérer leurs conflits ainsi que leurs émotions. Nous poursuivons le SCP (soutien au comportement positif) afin de valoriser les bons comportements. Les interventions doivent davantage être en amont (prévention) qu'en aval.

Nous devons mettre l'accent en début d'année sur l'enseignement explicite des comportements attendus en mettant l'emphase sur le programme du Soutien au Comportement Positif (SCP) dans tous les secteurs de l'école.

Portrait de la situation

Suite de l'analyse de la situation de notre école, nous constatons que les élèves se sentent généralement en sécurité à l'école et au service de garde. Les élèves qui sont victimes d'intimidation le révèlent un peu plus aux adultes de l'école, mais on sait qu'ils le font aussi auprès de leurs parents. La perception qu'ont les élèves en regard des interventions des adultes en matière de violence et d'intimidation fait partie de nos priorités. Notons que plusieurs situations sont davantage à caractère conflictuel que de l'intimidation proprement dit. La violence verbale demeure le type de violence la plus présente dans notre école. Soulignons également que la cyber intimidation est un phénomène que nous travaillons à contrer en collaboration avec les parents.

Priorité(s) :

- ✓ Nous souhaitons offrir aux élèves un milieu sain, sécuritaire, en misant sur notre bienveillance en nous souciant plus que jamais de l'aspect affectif & émotionnel.
- ✓ Nous continuons d'améliorer la perception des élèves en regard des interventions des adultes, notamment lors de dénonciation d'incidents et ce, en concordance avec notre projet éducatif.
- ✓ Nous poursuivons les actions du plan de lutte, par le modelage et les scénarios sociaux.
- ✓ Des ateliers d'habiletés sociales et de gestion des émotions seront vécus par les élèves (Hors Piste)
- ✓ Nous continuerons nos interventions SCP en misant sur l'enseignement explicite des comportements attendus et la remise des tangibles par tous les membres du personnel.
- ✓ Nous enseignerons, encore et toujours, explicitement la distinction entre un conflit et l'intimidation aux élèves.

DÉFINITIONS

CONFLIT : Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression.

VIOLENCE : Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

INTIMIDATION : Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.



QUELQUES ACTIONS DE L'ÉCOLE POUR PRÉVENIR

- ✓ Au préscolaire, au premier cycle et en 4^e année à Ste-Marie et tous les groupes à du Goéland ont reçu les ateliers du programme Hors Piste sur le développement des habiletés sociales et la gestion des émotions.
- ✓ Communication avec les parents
- ✓ Sous-groupe d'aide pour le développement des habiletés sociales avec le service de psychoéducation.
- ✓ Conférence sur l'intimidation par M. Alain Pelletier aux élèves de 4^e-5^e-6^e année.
- ✓ Enseignement efficace des comportements attendus en lien avec le SCP (soutien au comportement positif)
- ✓ Analyse des résultats du sondage SEVI sur la perception des élèves en regard de la violence et de l'intimidation à l'école;

ACTIONS DE L'ÉCOLE SI ELLE CONSTATE UN ACTE DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION

Au moment où un acte est constaté :

- ✓ Arrêter et protéger : tout incident est signalé à un membre du personnel
- ✓ Évaluer et protéger :
 - les actes sont évalués selon la gravité et des mesures de protection sont mises en place si nécessaire.
 - La possibilité de récidive chez l'élève qui fait de l'intimidation est aussi évaluée

Mesures de soutien et d'encadrement :

- ✓ Communication aux parents ;
- ✓ Médiation par un adulte lors d'une situation de conflits ;
- ✓ Soutien aux victimes et/ou aux témoins ;
- ✓ Mesures de réparation pour les torts causés ;
- ✓ Au besoin, mise en place d'un plan d'intervention ;
- ✓ Si nécessaire, recours aux ressources professionnelles

Sanctions possibles :

L'auteur de violence ou d'intimidation s'expose à des sanctions disciplinaires comme prévu dans les règles de conduite de l'école. Celles-ci seront choisies selon le contexte et la gravité. Les parents de l'auteur de violence ou d'intimidation seront sollicités pour collaborer à la recherche de solutions et, tout comme leur enfant, devront prendre des engagements pour s'assurer que la situation cesse et ne se répète pas.

Suivi :

- ✓ Un suivi est donné pour s'assurer que les actes d'intimidation ont pris fin ;
- ✓ Les adultes et les élèves sont informés de l'évolution de la situation ;
- ✓ Les incidents sont consignés par le personnel, à moins qu'il s'agisse d'incidents mineurs et isolés qui ont été réglés.

VIOLENCE & INTIMIDATION
100% PRÉVENTION
100% INTERVENTION

MOYENS POUR SIGNALER UNE SITUATION

Pour dévoiler des conduites violentes en préservant la sécurité des personnes (victimes et témoins) :

- ✓ S'adresser à son enseignant(e) ou à un autre membre du personnel;
- ✓ Courriel à un membre du personnel ou à l'école : epsm@cssportneuf.gouv.qc.ca; epgo@cssportneuf.gouv.qc.ca;
- ✓ Boîte aux lettres au local de l'éducateur spécialisé;
- ✓ Appel à la direction de l'école;

DÉNONCER OU SIGNALER
CE N'EST PAS
« STOLER »

PLAN D'ACTION DE L'ÉCOLE
POUR UN MILIEU
SAIN ET SÉCURITAIRE



Commission scolaire de
Portneuf